

RCS : COLMAR Code greffe : 6851

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COLMAR atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00331 Numéro SIREN : 423 748 235 Nom ou dénomination : A. Vogel Production

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2020 sous le numéro de dépôt 7048

TRIBUNAL JUDICIAIRE

2050 - Bilan Actif
16 NOV. 2020

COLMAR

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A. VOGEL PRODUCTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		5A RUE LAVOISIER 68000 COLMAR		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		4 2 3 7 4 8 2 3 5 0 0 0 1 1		Néant		☐		
				Exercice N clos le,		31/12/2019		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé		(I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 952	AG	7 548	404	
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	5 260	AO		5 260	
		Constructions	AP	502 326	AQ	374 434	127 892	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	745 657	AS	460 380	285 277	
		Autres immobilisations corporelles	AT	893 646	AU	520 607	373 039	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD	76 265	BE		76 265	
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	10 000	BI		10 000	
	TOTAL (II)		BJ	2 241 109	BK	1 362 970	878 138	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	366 101	BY		366 101	
		Autres créances (3)	BZ	42 626	CA		42 626	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	50 000	CE		50 000	
		Disponibilités	CF	606	CG		606	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 171	CI		7 171	
TOTAL (III)		CJ	466 505	CK		466 505		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer		CW						
Primes de remboursement des obligations		CM						
Ecart de conversion actif*		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 707 614	IA	1 362 970	1 344 644		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières actives		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété *		Immobilités :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A.VOGEL PRODUCTION		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 450 000)	DA	450 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	45 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	22 739		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	95 834		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	332 285		
TOTAL (I)			DL	945 858	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	72 879		
	TOTAL (III)	DR	72 879		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 772		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	185 334		
	Dettes fiscales et sociales	DY	106 549		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA	31 250		
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)			EC	325 906	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 344 644	
RENVOS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	325 906		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 772			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.VOGEL PRODUCTION						Néant ☐ *		
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG		FH	1 644 026	FI	1 644 026
	Chiffres d'affaires nets *		FJ		FK	1 644 026	FL	1 644 026
	Production stockée*						FM	
	Production immobilisée*						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	
	Autres produits (1) (11)						FQ	45 441
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 689 468
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	675 682
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	53 922
	Salaires et traitements*						FY	467 657
	Charges sociales (10)						FZ	145 631
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	182 817
			- dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	16 385	
	Autres charges (12)						GE	5
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 542 102
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	147 366	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	2 090
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	2 090
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 090	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	149 457	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A.VOGEL PRODUCTION		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	17 495		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	17 495		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(17 495)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			IJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)			IK	36 128			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	1 691 559			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 595 725			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	95 834		
RENNVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
Amortissements dérogatoires			17 495				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2054 - Immobilisations

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL A.VOGEL PRODUCTION										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	7 292	KE		KF	660	
CORPORELLES	Terrains					KG	5 260	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	398 912	KJ	502 326	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	632 143	KT		KU	123 982	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	708 865	KW		KX	147 966	
		Matériel de transport *				KY	17 801	KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	60 297	LC		LD	656	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours				LH	132 076	LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	2 058 771	LO		LP	272 606	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				IP	75 476	IR		IS	789			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	10 000	IU		IV				
TOTAL IV				LQ	85 476	LR		LS	789			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	2 151 540	ØH		ØJ	274 055		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1		2		3		
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW	7 952	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	5 260	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	502 326	MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	10 468	MK	745 657	ML	
		Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU		MM	41 941	MN	814 891	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	17 801	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT	60 954	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
		Immobilisations corporelles en cours			MY	132 076	MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III				IV	132 076	NG	52 409	NH	2 146 891	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations				IO		ØX		ØY		ØZ
Autres titres immobilisés				II		2B		2C	76 265	2D		
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	10 000	2G		
TOTAL IV				I3		NJ		NK	86 265	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	132 076	ØK	52 409	ØL	2 241 109	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2054 Bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables

(5 bis)

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES2019
DGFIP N° 2054 bisFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis I du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL A. VOGEL PRODUCTION

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... —
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2055 - Amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.VOGEL PRODUCTION</u>										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	7 071	PF	477	PG		PH	7 548	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM	362 611	PN	11 822	PO		PQ	374 434	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	376 907	QA	93 941	QB	10 468	QC	460 380	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	420 684	QE	69 603	QF	41 941	QG	448 347	
	Matériel de transport		QH	17 801	QI		QJ		QK	17 801	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	47 487	QM	6 971	QN		QO	54 458	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	1 225 491	QV	182 339	QW	52 409	QX	1 355 422	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	1 232 562	ØP	182 817	ØQ	52 409	ØR	1 362 970	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2		N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6		P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4		Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	17 495	R1	R2	R3	R4	R5	R6	17 495	
	Sur sol d'autrui	R7		R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8		U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	V8	V9	W1	W2	W3		
Emballages récup. et divers	W4		W5	W6	W7	W8	W9	W10	X1		
TOTAL III	X2	17 495	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	17 495	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL				NM				NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	17 495	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NW	17 495	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	17 495	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	17 495		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2056 - Provisions inscrites au bilan

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.VOGEL PRODUCTION</u>						Néant ☐ *				
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	314 790	TM	17 495	TN	332 285			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ				
TOTAL I		3Z	314 790	TS	17 495	TT		TU	332 285	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	56 494	4Y	16 385	4Z		5A	72 879	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O		5P		5Q		5R		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II		5Z	56 494	TV	16 385	TW		TX	72 879
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	6J		6K		6L		6M	
		- titres de participation	6N		6O		6P		6Q	
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	6R		6S		6T		6U	
	Sur stocks et en cours	6V		6W		6X		6Y		
	Sur comptes clients	6Z		6AA		6AB		6AC		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6AD		6AE		6AF		6AG		
	TOTAL III		6AH		6AI		6AJ		6AK	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		6AL	371 284	6AM	33 880	6AN		6AO	405 164
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	16 385	UF		UG			
		- financières	UH		UI		UJ			
		- exceptionnelles	UK	17 495	UL		UM			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.VOGEL PRODUCTION		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UN	
	Prêts (1) (2)	UP	US	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
		10 000	10 000	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX	366 101	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constatée) UO	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	42 626
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		
	Charges constatées d'avance	VS	7 171	
	TOTAUX		VT	425 899
	RENOIS	(1) Montant des	VD	
		— Prêts accordés en cours d'exercice	VE	
— Remboursements obtenus en cours d'exercice		VF		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	2 772	
	à plus d'1 an à l'origine	VH		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	185 334	
Personnel et comptes rattachés		8C	34 342	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	46 776	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	14 961	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	5 982	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 488	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	31 250	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY	325 906	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		
(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Cegid Group

A.Vogel Production
Société à responsabilité limitée au capital de € 450.000
5A, Rue Lavoisier - 68000 COLMAR
RCS COLMAR 423 748 235 – 1999 B 331

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 31 AOÛT 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT,
le trente-et-un août à dix-huit heures,
l'associée unique de la société

« A.Vogel Production »

- La société A.VOGEL AG, Société de droit Suisse, ayant son siège social Grünaustrasse, Postfach 76, CH-9325 ROGGWIL TG (Suisse), représentée par Monsieur Bernhard BÄRTSCHI,

Associée unique de ladite société,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis par Madame Anne FLIELLER gérante non associée.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Affectation du résultat ;
- Mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- Quitus à la gérante,
- Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que des explications complémentaires fournies verbalement par la gérante sur l'activité et les comptes de la société au cours de l'exercice, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de € 95.834.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2019, soit la somme de € 95.834 augmentée du compte « REPORT A NOUVEAU » pour un montant de € 22.740 existant au bilan, soit la somme totale de € 118.574 de la manière suivante :

- La somme de € 100.000 à la distribution d'un dividende de € 22,2222 par part sociale,
- Le solde de € 18.574 sur le compte « REPORT A NOUVEAU » qui s'établira ainsi à ce montant positif.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à € 22,2222 par part. Il sera mis en paiement au siège social dès après la présente décision.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons qu'il a été procédé à la distribution des dividendes suivants au cours ou au titre des trois derniers exercices sociaux :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes par part	Autres revenus distribués	
2016	€ 66,6666		
2017	€ 33,3333		
2018	€ 22,2222		

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles L 223-19 du Code de Commerce, l'associée unique prend acte des conventions qui se sont poursuivies ou qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la société et l'associée unique ou entre la société et la gérante non associée. Ces conventions seront portées au registre des décisions de l'associée unique.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associée unique,
donne à la gérante quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

A.VOGEL AG

M. Bernhard BÄRTSCHI

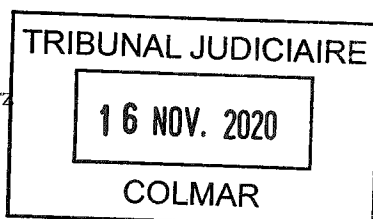
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Bärtschi', written in a cursive style.

JUDICIA CONSEILS

SOCIETE D'AVOCATS



Pierre-Ange ANJUERE
Spécialiste en droit fiscal
Mathilde BERGERY
Marie-Josée BONNEWITZ
Sabrina BRANDNER
Marie-Claude COMBET
Henri DAGENBACH
Dominique GEYER
Lucille GRENOT
Naïma GUIRA
Brigitte JERÔME
Ségolène KNEIPP
Denis MATHIS
Pierre ROLLET
Laurence SAROSDI
Mélanie SCHERRER
Thomas SCHOTT
Guy SIFFERT
Spécialiste en droit fiscal
Yves SOUDIER



TRIBUNAL JUDICIAIRE DE COLMAR

Registre du Commerce et des Sociétés

10, rue Augustins

CS 50466

68020 COLMAR



Didenheim, le 12 Novembre 2020

**Avocats au Barreau de
Strasbourg
Toque 186**

Adeline BEUZIT
Julie BONNEAU-GRAVIER
Lucie KIRSCHLEGER
Spécialiste en droit social
Serge LOGA
Membre du conseil de l'Ordre
Marlène LYAUTEY
Daniel MARTIN
Laurent WARTEL

**Avocats au Barreau de
Mulhouse**

Margaux TARDY

**Avocats au Barreau de
Lyon**

Objet : SARL A.VOGEL PRODUCTION – 1999 B 331

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le dépôt légal des documents sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019 de la société suscitée avec un chèque de 45,80 € en couverture des frais.

Nous vous souhaitons bonne réception du présent courrier et, vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

JUDICIA CONSEILS

Annexes : suscitées

_____ 1 chèque de € 45,80 - N°0687849

SELAFA au capital de 300.000 € – N° Intracommunautaire : FR 16 349 289 306

Siège Social
200A rue de Paris – 67116 REICHSTETT
Adresse postale : BP 13403 REICHSTETT
67455 MUNDOLSHEIM Cedex
Tél. : 03 88 18 51 51 – Fax : 03 88 18 51 50
SIRET 349 289 306 000 53 - RCS STRASBOURG
E-mail : judicia.strasbourg@judicia.fr

Etablissements Secondaires :
JUDICIA CONSEILS – Parc des Collines
2 Avenue de Bruxelles
68350 DIDENHEIM
Tél. 03 89 33 37 37 – Fax 03 89 33 99 84
SIRET 349 289 306 000 61 – RCS MULHOUSE
E-mail : judicia.mulhouse@judicia.fr

JUDICIA CONSEILS – Immeuble l'Européen
19 Boulevard Eugène Deruelle
69003 LYON
Tél. 03 89 33 37 37 – Fax 03 89 33 99 84
SIRET : 349 289 306 000 79 – RCS LYON
E-mail : judicia.lyon@judicia.fr